

REALITES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 16 avril 2026, 17h45

REALITES - Point d'avancement sur la mise en œuvre du plan de redressement : lancement des démarches préalables à la conversion des créances en actions nouvelles et consultation des créanciers

La société REALITES (FR0011858190 – ALREA) (la « Société ») souhaite informer le marché de l'avancement de la mise en œuvre du plan de redressement arrêté par le Tribunal de Commerce de Nantes le 18 février 2026, et plus particulièrement des prochaines étapes relatives aux opérations de conversion de créances en actions nouvelles prévues par le Plan.

1. Rappel du contexte

Conformément aux termes du plan de redressement et tel que décrit dans la section 1b) du communiqué de presse publié en date du 19 février 2026¹, la Société va procéder prochainement à des opérations d'augmentation de capital réservées aux créanciers ayant opté pour cette conversion, lesquelles seront souscrites par compensation de créances. Il est rappelé que les opérations d'augmentation de capital susvisées entraîneront une dilution massive des actionnaires existants, qui se verront représenter une part significativement réduite du capital social à l'issue des opérations

Ces opérations s'appuient notamment, toujours conformément au plan de redressement, sur un mécanisme de délégation de créances à l'égard des filiales BIRD AM et FINANCIERE REALITES vers REALITES, permettant de centraliser l'ensemble des opérations au niveau de la Société.

Ces opérations seront précédées d'une réduction de capital motivée par des pertes, conformément aux dispositions arrêtées par le Tribunal.

Il est par ailleurs précisé que le plan de redressement de la filiale REALITES MAITRISE D'OUVRAGE ne prévoit pas d'option de conversion de créances en actions, de sorte que les créanciers de cette entité ne sont pas concernés par ces opérations.

Ces opérations feront l'objet d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La Société communiquera en temps utile sur (i) les caractéristiques définitives des opérations, (ii) leur calendrier, (iii) la mise à disposition du prospectus et les modalités selon lesquelles les investisseurs pourront en prendre connaissance.

1

REALITES

2. Lancement de la procédure de collecte des informations auprès des créanciers

Parallèlement à ce processus réglementaire d'approbation du prospectus, l'agent coordinateur mandaté par la Société pour l'accompagner dans la mise en œuvre des conversions (AETHER FINANCIAL SERVICES) va prochainement prendre attache par email avec l'ensemble des créanciers éligibles dont les coordonnées sont connues de la Société, afin de collecter les informations et documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ces créanciers de REALITES, BIRD AM et FINANCIERE REALITES sont donc invités à porter une attention particulière à leurs emails afin de ne pas manquer la prise de contact de l'agent coordinateur. Les modalités pratiques et le calendrier détaillé de cette collecte leur seront communiqués directement par AETHER FINANCIAL SERVICES.

Les créanciers détenteurs de produits cotés identifiés par un code ISIN n'ont quant à eux aucune démarche à effectuer à ce stade. Les informations les concernant sont en effet déjà détenues par EUROCLEAR, qui procédera en temps utile à la livraison des titres nouveaux via la chaîne de détention et les banques dépositaires concernées, selon les procédures habituelles applicables à ce type d'opérations.

Il est précisé que les actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération de conversion seront livrées sous la forme juridique « au porteur » uniquement.

La Société attire par ailleurs l'attention sur le fait que seuls les créanciers remplissant cumulativement les deux conditions suivantes sont éligibles à l'opération de conversion : (i) avoir régulièrement déclaré leurs créances auprès du mandataire judiciaire dans les délais impartis, et (ii) avoir opté pour la conversion lors du vote du plan de ²redressement en janvier dernier. Les créanciers ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre de ces conditions ne pourront pas participer à l'opération.

3. Calendrier prévisionnel

La Société entend mener à bien cette opération dans les meilleurs délais et a pour objectif que l'ensemble des conversions (visant les créances admises au passif des sociétés concernées à ce stade) soit réalisé au cours du premier semestre 2026, sous réserve de l'obtention du visa AMF et des conditions de marché. Un point d'étape sera communiqué au marché dès que le calendrier détaillé de l'opération sera arrêté.

Dans ce cadre, il est important de préciser que les créanciers amenés à recevoir des actions nouvelles au titre de la conversion de leurs créances doivent disposer d'un compte-titres ouvert auprès d'un²

REALITES

établissement financier. Les créanciers qui n'en disposeraient pas encore sont donc invités à se rapprocher de leur établissement financier ou à en ouvrir un dans les meilleurs délais, afin de faciliter le bon déroulement de l'opération.

Pour toute question relative au processus de conversion, les créanciers sont invités à adresser leurs demandes à AETHER FINANCIAL SERVICES à l'adresse suivante : support-realites@voxaequitas.com, avec copie à REALITES à l'adresse suivante : contact.plan@realites.com. »

Avertissements

Le présent communiqué ne constitue ni une offre au public, ni une sollicitation en vue de l'achat ou de la souscription de titres financiers, ni une recommandation d'investissement. Toute décision d'investissement doit être fondée sur une analyse personnelle de l'investisseur et, lorsque requis, sur le prospectus et ses éventuels suppléments approuvés par l'Autorité des marchés financiers. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué peuvent être prospectives et reposer sur des hypothèses : les résultats réels peuvent différer sensiblement des anticipations évoquées.

A propos de REALITES

REALITES est un développeur immobilier français actif depuis plus de 20 ans. Après 20 ans de croissance rentable, l'entreprise a été durement affectée par une période de crise qui a frappé l'ensemble du secteur immobilier. Elle a alors mené une profonde restructuration et poursuit aujourd'hui son activité avec une organisation simplifiée, recentrée sur son cœur de métier : la conception de projets immobiliers utiles aux territoires. Forte de plus de deux décennies d'expérience, REALITES identifie, conçoit et pilote des opérations immobilières en partenariat avec les acteurs publics et privés. REALITES est coté sur Euronext Growth Paris depuis 2014, éligible PEA-PME (ISIN FR0011858190, mémo ALREA).

Contact presse : Marie Ollivaud – Secrétaire générale – m.ollivaud@realites.com

¹ <https://www.realites.com/wp-content/uploads/2026/02/2026-02-19-CP-Jugement-vdef.pdf>